

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Financement de la Section internationale de l'École internationale du Shape»	3
1.2	Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Ratification de l'accord de Paris sur le climat par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	3
1.3	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Comité de concertation»	5
1.4	Question de Mme Olga Zrihen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Organisations francophones ayant perdu leur statut d'ONG»	5
2	Ordre des travaux	6

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16h25.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

Mme Simonis, ministre, répondra en lieu et place de M. Demotte, ministre-président, empêché.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Financement de la Section internationale de l’École internationale du Shape»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Depuis le début de ce dossier, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Communauté française s’étaient accordés pour dire que les travaux devaient commencer en 2017 pour pouvoir être terminés en 2020. C’est une évidence pour tout le monde, cette école est performante. Il est donc normal d’investir les moyens nécessaires pour la sauvegarder et lui permettre de se développer.

Avant les élections de 2014, le gouvernement fédéral avait précisé que l’enveloppe se limiterait à une vingtaine de millions d’euros et que tout dépassement devrait être pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la lecture des dernières notifications du gouvernement de la Fédération, j’ai appris qu’un accord semblait être intervenu avec le gouvernement fédéral: quels en sont les détails, les modalités et les charges supportées par chacune des parties? Le calendrier initial est-il respecté? Un accord est-il intervenu sur la location des bâtiments provisoires? Quelle est la répartition des charges? Quels sont les moyens disponibles et budgétés?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – J’ai le plaisir de vous informer qu’un accord de coopération relatif à la reconstruction de la section belge de l’École internationale du Shape a été adopté en dernière lecture par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 14 septembre et par le gouvernement fédéral le 30 septembre dernier.

Cet accord de coopération entre les deux entités sera donc soumis à l’analyse et à l’assentiment des parlements dans les tout prochains jours. Il fixe la répartition des coûts entre

le gouvernement fédéral – qui contribuera au projet pour un montant maximal de 16 millions d’euros – et la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui contribuera à hauteur d’un maximum de 4 millions d’euros.

Le montant total – 20 millions d’euros – couvre à la fois le financement du *design* et de la reconstruction de la section internationale belge et la participation belge aux infrastructures communes aux différentes écoles du Shape ainsi que le contrat de location, suivi d’un rachat en 2018 des bâtiments temporaires abritant actuellement les élèves de la section internationale belge.

Ce montant a été fixé en accord avec le Shape, maître d’œuvre, sur la base des analyses des architectes et ingénieurs qu’il a mandatés.

L’administration des Infrastructures de la Fédération a été associée au projet depuis le début des négociations. Elle sera chargée d’assurer le suivi des travaux afin d’éviter tout dépassement.

Sur le terrain, la phase relative au *design* – autrement dit, les études architecturales – est en cours et devrait se terminer fin 2017.

La construction devrait ainsi commencer en janvier 2018 pour se terminer, selon le calendrier prévisionnel, fin 2019.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis que ce dossier ait pu faire consensus. L’accord de coopération qui nous sera proposé en témoignera.

Je vois que les clés ont quelque peu bougé: seize millions d’un côté, quatre de l’autre.

Par contre, je suis plus sceptique quant au calendrier de janvier 2018 à 2019 pour la fin des travaux d’une telle ampleur.

Je souhaite que le temps soit très beau pendant deux ans en Wallonie, ce qui permettrait de respecter les délais. Si ce n’était pas le cas, il faudrait envisager des délais supplémentaires et des espaces supplémentaires pour les locations temporaires destinées à recaser les élèves.

1.2 Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Ratification de l’accord de Paris sur le climat par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Véronique Waroux (cdH). – L’Accord de Paris sur le climat a été adopté le 12 décembre 2015 et ouvert à la signature le 22 avril dernier. À l’échelon belge, le caractère mixte de l’accord, pour le niveau régional, avait été confirmé. Cela nécessitait donc une procédure d’assentiment par les trois Régions et par le gouvernement fédéral. La Wallonie a adopté un avant-projet de décret d’assentiment en première lecture, le 21 juillet 2016. Le projet de décret a été transmis au Conseil d’État pour avis, avant d’être sou-

mis au Parlement. La Belgique prévoyait de terminer sa procédure de ratification pour fin 2016 – début 2017.

C'était sans compter sur l'avis du Conseil d'État rendu à la Wallonie, qui indique que l'accord doit aussi être ratifié par les trois Communautés en raison de «ses dispositions relatives, notamment, à l'échange des expériences et des enseignements, y compris pour ce qui est des connaissances scientifiques, à l'amélioration des connaissances scientifiques sur le climat, y compris la recherche (...), à la mise en place de collaborations en matière de recherche-développement».

Même si la Fédération n'est pas responsable de celui-ci, ce nouveau contretemps ne va pas aider notre pays à redorer son image de mauvais élève climatique.

Comment réagissez-vous à cet avis? Alors que le temps presse, votre gouvernement prend-il des dispositions pour accélérer au maximum la ratification de cet accord par notre Parlement? Quel est le calendrier?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, la réponse que je vais vous donner renferme également des éléments qui s'adressent à M. Henry dont la question portait sur le même sujet.

Nous avons été informés de l'avis du Conseil d'État du 26 septembre 2016 sur l'Accord de Paris selon lequel le caractère mixte État fédéral-Régions décidé par le groupe de travail «traités mixtes» devait être élargi aux Communautés. En cela, la section de législation du Conseil d'État soutient que l'Accord de Paris sur le climat relève également de la compétence des Communautés pour certains aspects tels que la recherche scientifique et l'enseignement.

Après une analyse par le service juridique de Wallonie-Bruxelles International (WBI), nous avons accepté l'avis du Conseil d'État et informé le SPF Affaires étrangères de notre position. Dès réception de tous les documents, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prendra les dispositions nécessaires afin de lancer la procédure de ratification. Comme pour l'ensemble des projets de décret soumis à votre approbation, la procédure devra être respectée. L'avis de l'Inspection des finances sera demandé. Le texte sera déposé devant le gouvernement et l'avis du Conseil d'État sera sollicité avant que ce dossier ne soit déposé sur le bureau du Parlement.

J'ai d'ores et déjà chargé les services de WBI de procéder à la rédaction des documents nécessaires pour entamer la procédure. La Belgique ne pourra déposer ses instruments de ratification que lorsque l'ensemble des processus internes seront finalisés.

En ce qui concerne la préparation de la parti-

icipation belge à la COP 22, celle-ci relève de l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale du 5 avril 1995, relatif à la politique internationale de l'environnement.

La préparation des points de vue qui doivent être adoptés par les délégations belges auprès des instances des organisations internationales est traitée au sein d'un groupe de travail permanent, le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE). Ce groupe est composé des représentants des administrations sectorielles chargées de l'environnement. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'y a donc pas accès.

L'accès aux travaux de la COP 22 est restreint. La composition de la délégation belge est arrêtée et la liste a été approuvée en réunion plénière du CCPIE, le 15 septembre dernier.

Notre gouvernement ne sera donc pas représenté sur place. Le potentiel scientifique en environnement sera toutefois présenté à Marrakech, à l'occasion d'un séminaire organisé par la Wallonie, le 16 novembre, séminaire pendant lequel groupes sectoriels, entreprises scientifiques et administrations décriront l'action de la Wallonie et de Bruxelles en faveur du climat. C'est le professeur Jean-Pascal van Ypersele qui présentera l'état de la recherche scientifique en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour le reste, notre gouvernement entend poursuivre son engagement pour sensibiliser davantage les jeunes à la problématique de l'environnement. Il a d'ailleurs déjà pris bon nombre d'engagements sur les questions de l'environnement et du climat.

Je citerai comme exemples les programmes de recherche menés via BELSPO, via des programmes scientifiques transversaux ou via le réseau IDée. Ce dernier vise l'information et la diffusion de l'éducation à l'environnement en Wallonie et à Bruxelles. Je citerai également le réseau des associations actives en matière d'éducation relative à l'environnement, qui comptent plus de 120 membres francophones.

Le réseau IDée offre aux enseignants, aux animateurs, aux formateurs, aux écoconseillers, aux parents et aux citoyens une information claire et centralisée sur les associations actives en matière d'éducation relative à l'environnement.

Les initiatives ne manquent pas dans le domaine de l'éducation à l'environnement: outils pédagogiques, organismes actifs dans ce domaine en Wallonie et à Bruxelles, leurs activités, animations, formations, stages, ballades, démarches pédagogiques, etc.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Je vous remercie pour cette réponse. Je me permets d'aller au-delà de mes questions.

En tout cas, il est clair que la ratification est

très urgente. Il faudra la réaliser au plus vite.

En ce qui concerne l'intervention de Wallonie-Bruxelles International (WBI), je connais les connexions de WBI avec l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). Ensemble, ils font du très bon travail. On peut compter sur WBI pour concrétiser cette campagne de sensibilisation. Le gouvernement ne sera pas représenté lors de la 22^e conférence des parties (COP 22), mais la représentation par Jean-Pascal van Ypersele de Strihou est rassurante, car il s'agit d'une éminence dans ce domaine.

Vous parliez de sensibilisation des jeunes. Il importe de continuer à œuvrer en ce sens, mais la sensibilisation des citoyens adultes, dont les actes au quotidien ont un impact sur le climat, est plus importante encore. Adressons-nous donc également aux élus et aux entrepreneurs.

1.3 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Comité de concertation»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Lors du Comité de concertation du 28 septembre dernier, un point de l'ordre du jour a particulièrement retenu notre attention: celui du Pacte national d'investissement, annoncé par le Premier ministre, et qui devait faire l'objet d'une première discussion avec les entités fédérées.

Lors d'une précédente commission, vous aviez exprimé la volonté d'inscrire dans ce Pacte national d'investissement des compétences communautaires qui auraient une véritable valeur ajoutée et qui mériteraient d'être soutenues.

Selon la presse, les différentes parties ont dégagé un accord sur le principe de cette démarche, mais pas sur son contenu, c'est-à-dire notamment au sujet du montant et du financement. J'aimerais donc en savoir davantage. Sur quoi porte exactement cet accord de principe? Avez-vous des précisions à apporter aujourd'hui? Avez-vous défendu des points particuliers devant le Comité de concertation? Pouvez-vous nous fournir des chiffres concernant les éléments budgétaires?

Enfin, des démarches ont-elles été entamées vis-à-vis de la Commission européenne afin de sortir ces éléments d'investissement de notre comptabilité nationale et de pouvoir ainsi considérer qu'il ne s'agit pas d'un endettement?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le Pacte national d'investissement était effectivement à l'ordre du jour du Comité de concertation du 28 septembre dernier. À l'issue de la réunion, le comité a bien approuvé le principe de la mise en place d'un pacte national pour les investissements stratégiques. Cela étant, il ne s'agit à ce stade que d'une décision de principe. Les

discussions sur les domaines d'action et la gouvernance du pacte devront encore se poursuivre.

Le Premier ministre propose la création de structures dont il faut encore préciser les missions, sur la base d'un constat partagé des problèmes liés à la faiblesse des investissements publics.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines de nos compétences sont bien envisagées dans le pacte. Néanmoins, nous comptons réitérer notre demande de débattre d'une relance de l'investissement à 100 % public, car, c'est un fait, la Communauté exerce des compétences qui se prêtent extrêmement mal à des partenariats avec le secteur privé.

Enfin, il est à noter que nous attendons toujours du Premier ministre qu'il porte le débat au niveau européen pour que les dépenses stratégiques d'investissement ne soient pas prises en compte dans le calcul du solde.

Il y a donc à la fois des pistes intéressantes et de nombreux éléments à préciser et à approfondir. Ce dossier sera donc prochainement soumis au comité, qui devra affiner le projet.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je formulerais quelques brefs commentaires. Tout d'abord, nous vous soutenons dans la demande d'investissements à 100 % publics, étant donné la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant aux projets proprement dits, certains aspects de nos compétences pouvant satisfaire des besoins réels de notre population pourraient être renforcés grâce à un pacte d'investissement. Je pense à la culture, aux bâtiments scolaires, l'offre de places dans les écoles restant toujours inférieure à la demande. Peut-être ce pacte permettrait-il de dégager des moyens et d'accélérer le rythme de création de nouvelles places.

Concernant la gouvernance, j'attire votre attention sur le fait que les entités fédérées devraient toutes participer au pilotage du pacte et que toutes les parties concernées par les compétences principales de notre Fédération devraient être consultées.

Nous reviendrons certainement sur le sujet ultérieurement.

1.4 Question de Mme Olga Zrihen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Organisations francophones ayant perdu leur statut d'ONG»

Mme Olga Zrihen (PS). – Je me permets de revenir sur un thème qui a déjà fait l'objet d'une interpellation de ma part, le 27 juin dernier. Il s'agit des résultats du *screening* mené à l'initiative du gouvernement fédéral, afin de renouveler ou de supprimer l'agrément d'ONG aux acteurs de la société civile belge.

Depuis lors, les chiffres semblent se préciser:

parmi les 29 ONG ayant perdu leur reconnaissance, 25 seraient francophones. Les critères utilisés dans le *screening* imposent un modèle d'organisation et de gestion extrêmement coûteux qui se traduirait par une pénalisation des plus petites structures.

Lors de notre précédent échange, vous aviez indiqué avoir écrit, avec le ministre-président Paul Magnette, une lettre à M. Alexander De Croo afin d'obtenir plus d'informations concernant les résultats et les procédures utilisées au cours de ces *screenings*. Vous aviez déclaré que, selon la réponse qui vous parviendrait, une réflexion serait envisagée sur les possibilités de mettre en place un modèle de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit des acteurs francophones de la coopération qui pâtissent de la perte de l'agrément. En parallèle, des acteurs de terrain m'ont fait part de leur crainte concernant une éventuelle perte des subsides WBI à la suite de la perte de leur statut d'ONG.

Dans ce cadre, pourriez-vous nous donner des précisions sur les conséquences éventuelles qu'aura la perte de l'agrément ONG sur les ONG dont certains projets étaient ou sont subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cabinet de M. De Croo a-t-il donné suite à votre courrier relatif aux résultats du *screening*? Si oui, quelle analyse en faites-vous? Pourriez-vous clarifier la situation des organisations qui ont échoué au *screening* et qui craignent de perdre les subsides de WBI? Quelles sont les pistes qui se sont dégagées de la réflexion relative au modèle de soutien destiné à préparer et mieux protéger les plus petites structures?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je l'ai déjà précisé ici, mais je pense important de rappeler que c'est exclusivement sur fonds propres que, depuis 1998, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ont progressivement élaboré différents mécanismes de subventionnement. Ces dispositifs qui s'adressent à un large éventail de personnes morales telles que des ASBL de solidarité internationale, issues de la migration, des villes, des communes, des provinces, des intercommunales, des mutualités, des syndicats, des organisations d'agriculteurs, des universités, des hautes écoles et des ASBL agréées comme ONG.

Lors de notre dernier échange, j'ai effectivement évoqué l'initiative que le ministre-président Magnette et moi-même avons prise auprès du ministre De Croo. Nous avons depuis reçu sa réponse et les données chiffrées qu'il nous a transmises permettent de préciser l'issue du processus. Ainsi, d'un point de vue général, sur les 105 ONG auditées, 20 ont échoué et 15 n'ont pas souhaité solliciter leur accréditation dans le nouveau dispositif. De manière plus précise, sur les 35 ONG qui n'intégreront dès lors pas le nouveau

dispositif, 28 sont effectivement francophones ou bilingues. Cela étant, même en tenant compte de cette donnée, ces dernières représentent encore près de 80 % de l'ensemble des ONG qui intégreront le nouveau système.

Concernant l'impact de la perte d'agrément sur les 35 ONG concernées, leurs projets bénéficiant de notre appui ne subiront aucun préjudice à moyen terme. Par ailleurs, les projets déjà en cours en raison de leur caractère éventuellement pluriannuel ou de leur calendrier de mise en œuvre peuvent sortir leurs effets jusqu'à la fin de 2018. Bénéficiant de leur agrément jusqu'au 31 décembre 2016, ces mêmes ONG ont pu répondre à l'édition de 2016 de nos appels à projets. Leur projet qui sera retenu à l'issue du processus de sélection en cours bénéficierait d'un financement pouvant porter jusqu'à la fin de 2019, selon leur calendrier de mise en œuvre. Le statut de ces porteurs de projets restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Ces personnes morales relèvent d'une catégorie spécifique de bénéficiaires de l'aide publique au développement fédéral, les ONG, conformément à un arrêté royal du 14 décembre 2005. À dater du 1^{er} janvier 2017, ce statut légal spécifique d'ONG disparaîtra et ces personnes morales seront intégrées dans une catégorie plus large regroupant les organisations de la société civile.

Dès lors, les mécanismes fédérés d'appui aux personnes morales qualifiées d'ONG devront être modifiés en tenant compte de cette reconfiguration de la coopération au développement à l'échelle du pays. Sans préjuger à ce stade de nos futures adaptations, rien ne nous empêche de rendre nos mécanismes accessibles aux structures que vous évoquez, afin de permettre le financement de leurs éventuels futurs projets au-delà de 2019.

Mme Olga Zrihen (PS). – Cette réponse apaisera les inquiétudes de beaucoup d'ONG. Il faudrait que l'information soit plus rapidement diffusée, car cela a créé beaucoup d'émoi.

Cela laisse le temps de s'adapter lorsque l'on travaille avec la société civile. Les projets ne s'arrêtent pas de manière aussi brutale que le pouvoir fédéral a tendance à le faire actuellement. La proposition telle que présentée aujourd'hui amènera un véritable ballon d'oxygène et permettra enfin de poursuivre le travail avec beaucoup plus de sérénité.

2 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de M. Alain Destexhe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Propos du délégué général aux droits de l'enfant sur Bel RTL dont il était "L'invité" le 10 août dernier», est reportée.

Les questions orales à M. Rudy Demotte,

ministre-président, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Jeunes entrepreneurs et contacts à l'étranger», de M. Gilles Mouyard, intitulée «Dernières avancées concernant la mise en œuvre de la Charte associative», de Mme Patricia Potigny, intitulée «Travaux concernant l'OQWBJ», et de M. Philippe Henry, intitulée «Signature de l'accord de Paris et préparation de la COP22», sont retirées.

Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de M. Jean-Luc Crucke, intitu-

lée «Traitement de *returnees* au sein de la FWB», et de Mme Olga Zrihen, intitulée «Ouverture par l'ONU d'une commission d'enquête sur les violences au Burundi», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h50.*